



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFÉA
7 DÉCEMBRE 2023, 12h30, R-M130/R-M140/R-M160

Proposition d'ordre du jour :

- 0. Ouverture
 - 0.1 Élection de l'équipe d'animation
 - 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1. Grève en soutien au front commun
- 2. Finances
 - 2.1 États financiers 2022-2023
 - 2.2 Budget 2023-2024
- 3. Affiliation à la CRUES
- 4. Fermeture
 - 4.1 Varia
 - 4.2 Procédure de clôture

0. OUVERTURE

QUE l'Assemblée soit ouverte à 13h40.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

0.1 Élection de l'équipe d'animation

QUE l'équipe d'animation soit composée de Maude Authier Pigeon à l'animation, Mathieu Melançon au secrétariat et Alice Lefèvre au senti et garde du temps.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

0.2 Adoption de l'ordre du jour

0. Ouverture

0.1 Élection de l'équipe d'animation

0.2 Adoption de l'ordre du jour

1. Grève en soutien au front commun

2. Finances

2.1 États financiers 2022-2023

2.2 Budget 2023-2024

3. Affiliation à la CRUES

4. Fermeture

4.1 Varia

4.2 Procédure de clôture

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

1. GRÈVE EN SOUTIEN AU FRONT COMMUN

1.1 CONSIDÉRANT que le front commun, englobant les travailleurs de l'éducation et de la santé, tombe en grève du 8 au 14 décembre 2023, et ce avec un 10 jours de préavis.

CONSIDÉRANT que le Fédération Autonome de l'Enseignement (FAE) est en grève générale illimitée depuis le 21 novembre 2023, et ce, à moins d'un mois du temps des fêtes.

CONSIDÉRANT que l'ADEESE est en grève générale illimitée depuis le 21 novembre 2023 en support au mouvement gréviste du front commun et de la FAE

CONSIDÉRANT que l'AFÉA a supporté par le passé la grève du 21 au 23 novembre en soutien aux travailleurs et travailleuses du secteur public

CONSIDÉRANT que l'AFÉA supervise plusieurs programmes d'études supérieures menant à une carrière dans l'éducation, dont les conditions de travail sont présentement sous négociation et ce, sans qu'ils-elles puissent intervenir en cause de leurs obligations scolaires.

CONSIDÉRANT le peu d'avancées dans les négociations entre les syndicats et le gouvernement.

CONSIDÉRANT qu'en date de l'Assemblée générale du 14 novembre 2012, LAFÉA-UQAM reconnaît que les attaques envers le système d'éducation sont dues à l'idéologie néolibérale où le profit individuel passe avant le bien-être collectif et qu'elle affirme qu'il est nécessaire de tisser des liens de solidarité avec tous les autres mouvements, étudiants ou non, partageant notre vision de la société.

CONSIDÉRANT que selon l'Assemblée Générale du 6 mars 2012, L'AFÉA-UQAM rappelle l'importance de la désobéissance civile visant à perturber la paix sociale et les intérêts des élites politiques et économiques sans toutefois mettre de côté l'organisation d'actions symboliques et artistiques de même que la sensibilisation de la population.

IL EST PROPOSÉ

QUE l'AFÉA soit en grève du 8 au 14 décembre en soutien aux étudiants et étudiantes, travailleurs, travailleuses du secteur public.

QUE l'AFÉA démontre son soutien pour les travailleuses et les travailleurs du secteur public.

QUE la grève soit conditionnelle à ce que le Front commun soit en grève durant ces journées.

QUE les productions théâtrales finales soient menées à terme en exemptant les cours

EST23AA-20

EST3292

EST3400

EST410X

FAM410T

EST409P

EST41AH

EST41AG

EST24AH

EST24AG

EST23AC

EST5061

Dûment proposée

Dûment appuyée

1.1.1 Que l'on ajoute le cours AVM4001 à la liste des cours exemptés par la grève.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée

Que l'on lève les cours de 14h et que l'on ajourne l'assemblée jusqu'à ce que ce soit fait.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Que l'assemblée ne soit pas levée pendant la levée des cours et qu'une équipe de volontaire aille levé les cours.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Que l'on exclu le cours DAN523R des levées de cours de l'après-midi.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Que l'on exclut les cours EST3400, EST23AA, EST3292, EST41AH, EST41AG, EST24AH, EST24AG de la levée.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Que l'on exclut les cours DES7051-14, DES3102-10, DES7051-40, DES8002-10, DES3630, DES3213, DES5211, DES1610,

**DES4610-40, DES1640-40, DES1210-40, DES3212-40,
DES1211-40 de la levée de cours.**

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Que l'on exclut le cours AVM8101-41 de la levée de cours.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Rejetée à majorité

Retour sur la 1.1.1 tel qu'amendée 4 fois.

Adoptée à l'unanimité

1.1.2 Que le cours AVM8111 soit ajouté à la liste des cours exemptés de la grève.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

1.1.3 Que le cours DAN523R soit ajouté à la liste des cours exemptés de la grève pour le 8 et le 9 décembre.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

1.1.4 Que l'on tienne une plénière de 20m sur la grève.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

1.1.5 Que l'on rallonge la plénière de 10 minutes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

La question préalable est demandée

Adoptée à la majorité des 2/3

Vote sur la 1.1 tel qu'amendée 2 fois

QUE l'AFÉA soit en grève du 8 au 14 décembre en soutien aux étudiants et étudiantes, travailleurs, travailleuses du secteur public.

QUE l'AFÉA démontre son soutien pour les travailleuses et les travailleurs du secteur public.

QUE la grève soit conditionnelle à ce que le Front commun soit en grève durant ces journées.

QUE les productions théâtrales finales soient menées à terme en exemptant les cours

EST23AA-20

EST3292

EST3400

EST410X

FAM410T

EST409P

EST41AH

EST41AG

EST24AH

EST24AG

EST23AC

EST5061

AVM4001

AVM8111

Rejetée à majorité

1.2 Que l'on crée un comité de mobilisation pour discuter de moyens de pression alternatifs à la grève.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

2. FINANCES

2.1 QUE l'on présente les États financiers 2022-2023 et le budget 2023-2024, que cela soit suivi d'une période de questions-réponses.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

2.2 QUE l'AFÉA adopte les États financiers 2022-2023 tels que présentés en assemblée générale et vérifiés par la firme MAZARS.

QUE l'AFÉA mandate la firme MAZARS de procéder à la vérification des États financiers 2023-2024.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

2.3 QUE l'on adopte le Budget 2023-2024 tel que présenté.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

3. AFFILIATION À LA CRUES

AVIS DE MOTION - Affiliation à la CRUES, déposé par Camille Parent-Montpetit

MODIFICATION DES ARTICLE 17 DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'AFÉA:

Que l'AFÉA-UQAM s'affilie à la Coalition de résistance pour l'unité étudiante syndicale (CRUES).

Que l'article 17 [Affiliation et désaffiliation] se lise comme suit:

« L'AFÉA est membre de la Coalition de résistance pour l'unité étudiante syndicale (CRUES). L'Association peut devenir membre ou s'affilier à tout regroupement ou association qu'elle juge pertinent à ses luttes et à ses buts. Toute affiliation qui ne s'inscrit pas dans le cadre d'un enjeu ponctuel ou d'une mobilisation précise, dont l'affiliation n'est pas remise en question dans un intervalle donné ou qui implique le versement d'une cotisation pour chacun-e des membres doit faire l'objet d'un entérinement en Assemblée générale [article 101], et ce, à la majorité des voix exprimées [se référer au Code de procédures en ce qui a trait au déroulement du vote], suite au dépôt d'un avis de motion à cet effet [article 8]. Toute affiliation qui s'inscrit dans le cadre d'un enjeu ponctuel ou d'une mobilisation précise, dont l'affiliation est d'une durée déterminée et qui n'implique pas le versement d'une cotisation pour chacun-e des membres doit faire l'objet d'un entérinement en Assemblée générale à la majorité des voix exprimées [se référer au Code de procédures en qui a trait au déroulement du vote]. Dans tous les cas, un point « Affiliation », « Désaffiliation » ou un

équivalent doit figurer à l'ordre du jour de l'assemblée, et ce, dès sa convocation. Un point de cette teneur ne peut être ajouté séance tenante. La désaffiliation à un regroupement ou à une association doit être votée par le même procédé qui a permis à l'Association de s'y affilier. »

Considérant le mandat pris par l'AFÉA en Assemblée générale le 7 avril 2022 visant à participer à « la création d'une coalition d'associations étudiantes qui envisagent également une grève générale illimitée au printemps 2023 pour réclamer la gratuité scolaire et la salarisation des stages, dans une perspective transversale de transition écologique et sociale » ;

Considérant la fondation de ladite coalition, soit la Coalition de Résistance pour l'Unité Étudiante Syndicale (CRUES), lors d'un congrès le 18 février 2023, et la participation de l'AFÉA à ce congrès;

Considérant que les principes adoptés par la CRUES ainsi que sa campagne actuelle portant sur la précarité étudiante et la salarisation des stages sont en accord avec les positions politiques historiques de l'AFÉA ;

Considérant la nécessité d'unir les forces syndicales étudiantes combattives à l'échelle du soi-disant Québec afin de maintenir un rapport de force non-négligeable face au gouvernement dans la poursuite des luttes étudiantes actuelles, notamment en matière de gratuité scolaire, de salarisation des stages et de justice climatique ;

Que l'AFÉA s'affilie à la CRUES et lui verse une cotisation de 3\$ par membre par session (automne et hiver).

Demande de constatation du quorum.

Le quorum n'est pas atteint.

Que l'assemblée soit fermée à 16h50.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité